

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT  
**Séance du samedi 9 avril 2016**

L'an deux mil seize, le neuf avril, à dix heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 5 avril 2016.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2016.
2. Projet artistique du Foyer Rural sur le château d'eau
3. Demande de subvention du Foyer Rural.
4. Budget primitif 2016 – Commune.
5. Budget primitif 2016 – Eau et assainissement.
6. Travaux logement 1 rue des Prés.
7. Maintien du 2<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions
8. Questions diverses.

**Présents** : Nicole BARTH, Pascal GEORGE, Jean-Paul HILAIRE, Michel ROUSSEL, Jean-Jacques TAVERNIER, Alain TISSERANT.

**Absentes Excusées** : Bénédicte GEORGE qui a donné pouvoir à Pascal GEORGE, Claudine MAURY qui a donné pouvoir à Jean-Paul HILAIRE, Fabienne PICHANCOURT qui a donné pouvoir à Michel ROUSSEL.

**Absent** : Domenico LUZI

**Secrétaire de séance** : Michel ROUSSEL

**Invité** : Philippe TERRILLON

-----

**1). Procès-verbal de la séance du 29 mars 2016**

Aucune observation n'étant formulée quant au PV de la séance du 29.03.2016, celui-ci est approuvé.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

**2). Projet artistique du Foyer Rural sur le château d'eau**

Le maire fait part du projet artistique souhaitant être réalisé par le Foyer Rural sur les murs du château d'eau.

Puis il donne la parole à Monsieur Philippe TERRILLON, invité, qui présente et décrit ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la réalisation d'une fresque par le Foyer Rural sur les murs du château d'eau

Adopté par 6 voix « pour », 2 voix « contre » et 0 « abstention ».

Madame Nicole BARTH, Présidente du Foyer Rural n'a pris part ni à la discussion, ni au vote de ce point de l'ordre du jour.

### **3. Demande de subvention du Foyer Rural de Mont l'Étroit.**

Le Maire fait part d'une demande de subvention d'un montant maximum de 1 568.00 € formulée par le Foyer Rural de Mont l'Étroit, à l'occasion de la 20<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Les Peintres dans la rue ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 1 568.00 € au Foyer Rural de Mont l'Étroit

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

Madame Nicole BARTH, Présidente du Foyer Rural, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote de ce point de l'ordre du jour.

### **4. Budget primitif 2016 – Commune.**

Le maire présente les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 105 780,90 €

Recettes : 105 780,90 €

Recettes : 105 780,90 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 204 665,33 €

Recettes : 204 665,33 €

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

### **5. Budget primitif 2016 – Eau et assainissement.**

Le maire présente les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 37 334,08 €

Recettes : 37 334,08 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 29 906,49 €

Recettes : 29 906,49 €

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

## **6). Travaux logement 1, rue des Prés.**

Le maire rappelle les termes de la délibération du 17.02.2016 relative au projet d'isolation du logement communal, sis au 1, rue des Prés, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 36 368.67 € HT.

Puis, il donne lecture d'une note explicative du Plan Régional 2016 relative au soutien à l'investissement pour 1 200 communes de moins de 2 500 habitants, ainsi que d'une information sur l'appel à projet TEPCV Terres de Lorraine et des modalités d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet et le coût des travaux
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes autres subventions

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

## **7°). Maintien du 2<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions.**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a retiré l'intégralité des délégations qu'il avait données au 2<sup>ème</sup> adjoint, par arrêté du 30.03.2016.

Il précise que l'article L2122-18 du CGCT indique que, suite au retrait de l'intégralité des délégations à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci ou non dans ses fonctions.

Il ajoute qu'un vote est obligatoire et doit se dérouler au scrutin secret.

Résultats du vote :

POUR	3
CONTRE	6
BLANC	0
NUL	0

Suite à ce vote, le 2<sup>ème</sup> adjoint n'est pas maintenu dans ses fonctions.

## **8). Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10

